



Office fédéral de la culture
Hallwylstrasse 15
CH-3003 Berne

Envoi par courriel : stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Berne, le 24 septembre 2019

**Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture)
Procédure de consultation**

CORRIGENDUM

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant le message culture et de nous avoir transmis les documents y afférents.

Remarques générales

Le Parti socialiste suisse (PS) attache une très grande importance à la politique culturelle et à la promotion culturelle. La culture est le vecteur de l'identité. Elle contribue largement à faire de la Suisse un pays ouvert et tolérant. En renforçant la pluralité des cultures et des langues, la promotion de la culture contribue à la cohésion nationale. La culture est propice à la créativité et à l'esprit novateur de la Suisse tout en contribuant au développement de l'économie. Avec la numérisation, la créativité joue aussi un rôle croissant dans la recherche et l'enseignement.

Compte tenu des bienfaits de la culture et de son influence positive sur la société, le PS est d'avis que toutes les strates de la population doivent pouvoir profiter d'une offre culturelle diversifiée. Il faut que la participation à la culture soit ouverte au plus grand nombre. La numérisation présente un fort potentiel qu'il y a lieu de mettre à profit pour l'accès à la culture. L'école joue également un rôle majeur dans la transmission et l'éducation culturelles, la promotion des activités culturelles et le renforcement des compétences médiatiques. En effet, de nombreux enfants y découvrent la création graphique, la musique, la littérature, le théâtre, les bibliothèques ou les musées. Il y a lieu d'y accorder une grande attention dans l'allocation des ressources financières. Nous considérons que la promotion de la création culturelle et artistique (professionnelle) relève d'une tâche importante de l'encouragement étatique de la culture.

**Parti socialiste
Suisse**

Theaterplatz 4
Case postale · 3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch



La promotion de la culture en Suisse a une longue tradition derrière elle, qui fut concrétisée dans la Constitution en 1999. Ce troisième message culture s'inscrit donc dans une certaine continuité et le PS salue le fait que le Conseil fédéral compte poursuivre et développer cet engagement. Vous trouverez dans les lignes suivantes nos réponses aux questions posées. Nous nous bornerons, dans cette prise de position, à n'évoquer que certains points précis. Il va de soi que toutes nos propositions d'augmentation des moyens financiers ne doivent pas se faire aux dépens d'autres domaines. Celles-ci doivent être comprises comme une demande d'augmentation du montant total.

1. Mise en œuvre du message culture 2016-2020

Comment jugez-vous la mise en œuvre du message culture 2016-2020 par l'Office fédéral de la culture (OFC), Pro Helvetia et le Musée national suisse ?

D'une manière globale, le PS exprime sa satisfaction quant à la mise en œuvre du message culture 2016-2020 et tire un bilan positif. Le message s'est avéré extrêmement cohérent et a permis d'apporter un certain dynamisme dans la promotion culturelle. La mise en œuvre n'est pas encore achevée si bien qu'il apparaît logique de poursuivre les efforts entamés dans le cadre du nouveau message. Le travail rendu par l'Office fédéral de la culture (OFC) et Pro Helvetia est évalué positivement par le PS.

Le PS se réjouit notamment des progrès effectués dans le domaine des échanges linguistiques et de la mise en place des conditions-cadres structurelles pour renforcer la politique nationale et cantonale à ce niveau. Cela résulte en effet d'un signal fort émis par la politique et soutenu fermement par le PS en matière de promotion de la diversité linguistique.

Nous tenons aussi à mettre en avant le succès rencontré par le nouvel instrument de promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse. En revanche, il est tout à fait regrettable que les barrières pour un soutien plus marqué des productions tessinoises ou romandes soient trop hautes. Il y a lieu de procéder à des adaptations et d'envisager une augmentation des ressources.

Le volet « Culture et économie » visait le développement de la nouvelle stratégie de Pro Helvetia pour l'encouragement au design et aux médias interactifs. La fondation s'est engagée dans la limite de ses ressources afin de renforcer la collaboration entre les créateurs/trices de jeux vidéo, l'économie et l'innovation. Le potentiel du jeu vidéo suisse est reconnu, notamment de par sa proximité avec les formations en art et design et les formations techniques. Il faudrait que ce potentiel soit pleinement exploité par une véritable politique d'encouragement visant à combler les lacunes existantes et reconnues dans le cadre du rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Fehr 15.3114. L'une des faiblesses reconnues du secteur est la difficulté, pour les créateurs/trices, de vivre des revenus des jeux vidéo et, la nécessité de tirer leurs revenus principaux dans le cadre d'activités connexes. En outre, faciliter l'accès aux marchés internationaux – l'un des défis principaux des développeurs/euses et des designers – passe par l'amélioration de leurs compétences entrepreneuriales et/ou le resserrement des liens avec les personnes/organisations attestant de ces compétences en Suisse et à l'étranger.



Au reste, le rapport explicatif évoque une série de mesures prises ou consolidées, mais les mesures qui étaient censées être mise en œuvre conformément au message culture 2016-2020 et qui sont passées à la trappe en raison des programmes de coupes budgétaires ne sont guère mentionnées. C'est le cas, entre autres, de l'encouragement des revues littéraires où il était prévu de conclure des contrats de prestations pluriannuels.

2. Axes d'action de la politique culturelle de la Confédération

Comment jugez-vous le maintien des trois axes d'action de la politique culturelle fédérale (« participation culturelle », « cohésion sociale » et « création et innovation ») et l'ajout de l'accent « numérisation » ?

A l'occasion du message culture 2016-2020, le Conseil fédéral avait, sur la base d'une analyse contextuelle, décidé d'orienter la politique d'encouragement de la culture sur trois axes stratégiques : la « participation culturelle », la « cohésion sociale » et la « création et l'innovation ». Le contexte relatif aux tendances globales n'ayant pas fondamentalement changé, il souhaite maintenir ces trois axes stratégiques, ce que le PS accueille favorablement. Les axes d'orientation sont semblables à la politique de promotion culturelle de l'UE, d'où notre exigence de permettre à la Suisse d'y participer activement. De nombreuses et nombreux acteurs/trices suisses de la culture continuent d'être exclu-e-s de la participation à maints festivals et concours européens, tandis que les personnes d'autres pays non membres de l'UE semblent pouvoir en bénéficier.

Le Conseil fédéral compte rajouter un volet « numérisation » afin que, dans les années 2021 à 2024, Pro Helvetia continue d'examiner régulièrement l'impact des développements de la numérisation sur les instruments d'encouragement dans toutes les disciplines concernées et qu'elle adapte ces instruments en cas de nécessité. Le PS salue un tel ajout. Plus particulièrement, la volonté du Conseil fédéral de mieux valoriser le potentiel des créateurs/trices de jeux vidéo est accueilli très favorablement par le PS.

3. Poursuite du développement des mesures

Comment évaluez-vous la fixation des priorités en ce qui concerne le développement des mesures durant la période de financement 2021 à 2024 ?

Pour ce qui est de l'axe d'action « participation culturelle », le PS soutient fermement le volet concernant l'égalité des chances pour femmes et hommes dans le secteur culturel. Il s'agira en particulier de développer des instruments à cet effet et de mener des enquêtes statistiques approfondies, sur la base desquelles des mesures seront élaborées. Ce domaine pourrait recevoir un appui financier supplémentaire afin de financer des mesures concrètes favorisant la conciliation entre activités culturelles et vie familiale (notamment pour la mise en place de structures extra-familiales pour la garde des enfants ou le soutien à des proches malades).

En ce qui concerne le domaine d'action « cohésion sociale », nous nous réjouissons de la priorité accordée aux activités d'échange au plan national. Toutefois, les plafonds de dépenses prévus à cet effet sont clairement insuffisants. Il faudrait prévoir au minimum 20 millions de francs au lieu de 10 afin de donner les moyens à la fondation *Movetia* de mener une véritable politique en matière



d'échange et de mobilité. Ces ressources supplémentaires sont nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs de la stratégie nationale et permettre à tout enfant ou jeune de faire au moins une fois durant leur cursus l'expérience d'un échange d'une durée prolongée. Le PS rappelle que les échanges linguistiques favorisent l'apprentissage d'une langue nationale et contribuent notamment au renforcement des compétences interculturelles et sociales. Partant, les échanges linguistiques sont des piliers du maintien de la cohésion nationale. C'est à ce titre également que nous apportons notre plein soutien à la poursuite des mesures visant à promouvoir les échanges culturels. Dans ce cadre, il faudrait envisager la mise en place d'un programme pour permettre aux créateurs/trices artistiques de procéder à des échanges culturels au-delà des frontières linguistiques. La culture offre la possibilité de développer et de tester de nouvelles formes d'échanges et peut être un moteur de l'innovation sociale.

Enfin, nous saluons le développement de l'axe d'action « création et innovation » et l'élargissement des activités de Pro Helvetia dans les différents domaines. Nous nous réjouissons, en particulier, du fait que Pro Helvetia compte intensifier ses activités de diffusion et de promotion afin de renforcer la présence des acteurs/trices culturel-le-s suisses sur les plateformes d'art internationales. Cela passera notamment par l'élargissement de ses activités au domaine de la musique visant à améliorer la compétitivité des créateurs/trices artistiques. En effet, les musicien-ne-s suisses peinent à l'heure actuelle à se faire une place, faute de revenus suffisants. Il nous apparaît important de veiller à une bonne coordination des activités avec celles menées par d'autres acteurs/trices dans le domaine de la diffusion de la musique suisse dans le but de créer des synergies.

4. Révision de la loi sur le cinéma

Les films soutenus par la Confédération devraient à l'avenir être plus facilement accessibles au grand public une fois l'exploitation commerciale terminée. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

La modification soumise à l'appréciation du PS (art. 19a LCin) vise à rendre les films financés par des fonds publics accessibles au public une fois leur exploitation commerciale terminée, soit au plus tard cinq ans après sa sortie. Sur le principe, nous soutenons le fait que le patrimoine cinématographique soit accessible plus facilement, notamment au travers d'un accès en ligne. Néanmoins, nous exprimons quelques inquiétudes quant aux efforts en faveur d'une utilisation gratuite pour les consommateurs/trices exprimés à diverses reprises. Cela instaure une culture du « gratuit », qui va à l'encontre d'objectifs de valorisation du travail abattu par les créateurs/trices artistiques.

En ce qui concerne les films plus anciens conservés sous des formats non numériques, d'importants moyens financiers fédéraux supplémentaires devraient être prévus pour leur numérisation et pour la sauvegarde de ce précieux patrimoine.

En outre, les entreprises qui proposent des films par voie électronique à la demande ou par abonnement devraient être tenues, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les diffuseurs de télévision, d'investir 4 % de leur chiffre d'affaires brut dans le cinéma suisse ou de payer une taxe de remplacement correspondante. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?



Le PS soutient vivement l'extension du champ d'application de l'obligation de réinvestissement, à laquelle sont déjà astreints les diffuseurs de télévision nationaux et de programmes destinés aux régions linguistiques. Ainsi, les entreprises proposant des films par le biais de services électroniques à la demande seront elles aussi soumises à cette obligation. Il serait opportun d'inscrire cette obligation d'encouragement pour les diffuseurs de télévision dans la LCin afin de prévenir les inégalités de traitement entre les différents canaux de diffusion et fournisseurs de films. Cela aurait l'avantage de réunir au sein de l'OFC les compétences de vérification du respect des prescriptions légales.

Enfin, les entreprises qui proposent des films en ligne sont tenues de réserver 30 % de leur catalogue à des films européens. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

L'obligation faite aux fournisseurs de films en ligne de réserver 30 % de leur catalogue à des films européens est accueillie favorablement par le PS (art. 24a LCin). Cela garantira la compatibilité avec le programme d'encouragement « MEDIA » de l'UE en vue d'une éventuelle nouvelle participation de la Suisse. Nous demandons toutefois qu'un quota soit également prévu pour les films suisses.

5. Autres modifications législatives

Comment évaluez-vous les autres adaptations législatives (cf. ch. 3.1 ss du rapport explicatif) et la proposition de confier à une institution fédérale de droit public le recrutement des enseignants des écoles suisses à l'étranger (voir point 2.6.3 du rapport explicatif) ?

Le PS s'exprimera ici uniquement sur la suppression de l'indemnité pour la culture versée à la Ville de Berne à partir de 2021. Comme le décrit le rapport explicatif, la Ville de Berne est depuis 1848 la capitale et le centre politique de la Suisse. Partant, elle est au cœur du maintien de la cohésion nationale. Cette indemnité est la seule dont bénéficie Berne pour assumer son rôle de « ville fédérale ». En effet, en tant que capitale, Berne ne doit pas uniquement rayonner sur les plans politiques et sociétaux, mais doit proposer une offre culturelle appropriée et montrer l'exemple, en particulier pour les raisons invoquées dans l'introduction de notre prise de position.

6. Ressources financières pour la mise en œuvre du message culture 2021–2024

Comment évaluez-vous les ressources financières affectées à la mise en œuvre du message culture 2021–2024, qui s'élèvent à un montant total de 942,8 millions de francs ? Comment évaluez-vous les priorités établies par rapport aux moyens prévus ?

Il est évident que le PS se réjouit des ressources financières prévues, qui vont légèrement augmenter. Compte tenu des objectifs ambitieux poursuivis par le message culture, ces montants demeurent néanmoins extrêmement modestes. La transformation numérique et la non-participation de la Suisse au programme européen posent des défis importants. Par ailleurs, Pro Helvetia assumera de nouvelles tâches qui ne devraient en aucun cas être financées aux dépens



d'autres activités exécutées jusqu'à présent. A cet égard, et compte tenu de nos exigences formulées dans le cadre de cette réponse à consultation, le PS demande une augmentation substantielle des plafonds de dépenses et des crédits.

7. Autres commentaires

Le PS est profondément préoccupé par la paupérisation des artistes. Selon une étude de Suisseculture Sociale, leur revenu médian est de 40 000 francs. Les causes sont multiples allant des dysfonctionnements de l'économie numérique, de la piraterie, en passant par la réduction des périodes d'engagement ou encore l'accroissement du nombre d'acteurs/trices culturel-le-s dans un même secteur. Le fait que l'OFC et Pro Helvetia prennent la question au sérieux est rassurant. Désormais, à partir de 2021, les aides financières seront assorties d'une condition stipulant que les bénéficiaires doivent se conformer aux directives des associations faitières respectives en matière de rémunération des acteurs/trices culturel-le-s. En l'absence de recommandations, l'OFC et Pro Helvetia élaboreront un système définissant des rémunérations convenables avec le concours des milieux, des villes et des cantons intéressés. Le PS salue ce pas décisif. Nous nous attendons à ce que la protection sociale des artistes soient aussi garantie dans le cadre de ce programme d'encouragement. Nous tenons à souligner qu'il existe parfois des différences régionales dans les recommandations émises par les associations faitières, notamment dans le théâtre. C'est pourquoi nous demandons également de tenir compte des recommandations des organisations représentatives régionales afin de prévenir un nivellement par le bas par méconnaissance du terrain.

Au niveau de la coopération internationale, le PS regrette que le Conseil fédéral ne se soit pas engagé plus fermement en faveur d'une participation de la Suisse au programme européen *Europe creative* pour la période 2021-2027. Certes, des mesures de compensation ont été mises sur pied dans le domaine médiatique, mais rien de tel n'a été prévu pour les autres domaines culturels entrant dans le champ d'action dudit programme. C'est pourquoi le PS exhorte fermement le Conseil fédéral à intensifier les efforts par l'adoption d'un mandat de négociation pour que la Suisse prenne part au programme européen.

Sous l'angle du patrimoine culturel, le message culture 2021-2024 n'est pas entièrement satisfaisant. La Confédération a développé depuis un quart de siècle une politique de sauvegarde de l'héritage culturel. Durant la période du message culture 2016-2020, sur demande l'OFC, les Collections suisses de la danse et du théâtre ont été fusionnées pour donner naissance à *Swiss Archives of Performing Arts* (SAPA). La Suisse dispose désormais d'une institution performante pour un champ qui englobe l'ensemble des arts de la scène et va au-delà des formes traditionnelles en intégrant, par exemple, la performance. La fondation est devenue à la fois un centre de compétences pour un domaine essentiel de l'héritage culturel de la Suisse, un dépôt de collections précieuses et l'animatrice d'un réseau. Il convient désormais d'en assurer l'avenir, avenir qui n'est pas garanti par les ressources actuelles de SAPA. Cette dernière doit être en mesure d'accueillir un nombre bien plus important de fonds d'archives. Son action est d'intérêt national et doit reposer prioritairement sur la Confédération, les cantons et les villes. La perspective donnée dans le présent message d'une stagnation des moyens destinés au patrimoine culturel et l'intégration de nouveaux bénéfi-



ciaires met donc SAPA face au danger de voir son financement fédéral diminuer. Le PS demande donc au Conseil fédéral de revoir sa copie, car il en va, au-delà de l'avenir de l'institution, de la préservation d'un héritage culturel.

Par ailleurs, nous apportons notre soutien à la demande de l'association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires, qui demandent un engagement pour la promotion de la librairie pour ses services de médiation et de promotion culturelles (1,5 million de francs). La librairie offre un service décisif en mettant à la disposition du public les livres d'importance régionale ou nationale. Elles sont un lieu de diffusion du livre et de contact entre les auteurs/trices et les lecteurs/trices.

Pour conclure, nous exhortons le Conseil fédéral de soumettre rapidement au Parlement les bases légales requises à la création d'un fonds de numérisation tel qu'il est suggéré dans la motion Savary [19.3659](#). Ce fonds s'inscrirait parfaitement dans le nouvel axe stratégique prévu dans l'avant-projet relatif au prochain message culture. Une partie des moyens devrait être allouée au domaine de la numérisation pour la création audiovisuelle de la Suisse. En effet, les besoins financiers vont s'accroître ces prochaines années pour garantir le virage numérique, par exemple, du cinéma suisse. Pour ce faire, le Conseil fédéral pourrait s'inspirer des pays nordiques, qui disposent de stratégies et de programmes de financement propres.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste
suisse

Christian Levrat
Président

Jacques Tissot
Secrétaire politique